

AVIS PUBLIC

MUNICIPALITÉ DE LAURIER-STATION

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par le soussigné que lors de la séance du conseil municipal tenue le 18 décembre 2023 à 19h, à la salle de La Chapelle, située au 364 rue Saint-Joseph à Laurier-Station, le conseil a adopté le projet de règlement suivant :

- **Règlement 23-23 intitulé « Règlement modifiant le règlement 02-17 règlement de zonage » afin d'autoriser les projets d'ensemble dans certaines classes d'usages de la zone P-2.**

Une assemblée de consultation aura lieu le 15 janvier 2024 à 18h30 à la salle de La Chapelle, située au 364 rue Saint-Joseph à Laurier-Station. L'objet de cette assemblée est de présenter le projet de règlement 23-23 qui contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire. Au cours de cette assemblée, un représentant dûment nommé par le conseil municipal expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Le projet de règlement faisant l'objet du présent avis peut être consulté au bureau de la municipalité de Laurier-Station, situé au 121 rue Saint-André, à Laurier-Station, durant les heures d'ouverture régulières du bureau, soit du lundi au jeudi de 8h30 à 12h et de 13h à 16h30 et le vendredi de 8h30 à 12h.

Donné à Laurier-Station, ce 19^e jour de décembre 2023

Stéphane Dion
Greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION (Article 420)

Je, soussigné, **STÉPHANE DION**, directeur général de la municipalité de Laurier-Station, résidant de Sainte-Croix, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en affichant une copie à chacun des endroits suivants, à savoir :

- **Site internet de la municipalité de Laurier-Station en date du 19 décembre 2023**
- **Babillard public – Hôtel de ville de Laurier-Station**
- **Journal l'Express de Laurier**

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 19^e jour de décembre 2023

Stéphane Dion
Directeur général, greffier-trésorier